

18 fév 2022 -20:11

Appartient à Conseil des ministres du 18 février 2022

## Adaptations visant une législation non genrée en ce qui concerne l'intervention dans le coût des contraceptifs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant des modifications terminologiques à la législation sur l'intervention dans le coût des contraceptifs.

Afin de lutter contre toute discrimination fondée sur le changement de sexe et afin d'inclure les hommes transgenres dans l'arrêté royal du 16 septembre 2013 fixant une intervention spécifique dans le coût des contraceptifs pour les femmes n'ayant pas atteint l'âge de 25 ans, et pour les femmes ayant droit à une intervention majorée, le projet d'arrêté royal apporte les modifications suivantes :

- le mot "femmes" est remplacé par "bénéficiaires"
- dans le texte français, les adjectifs accordés au féminin sont accordés au masculin pour correspondre au changement précédent

Ces modifications font suite à une notification de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

D'autre part, afin de respecter la réglementation européenne, la définition d' "organisme notifié" a également été adaptée.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 septembre 2013 fixant une intervention spécifique dans le coût des contraceptifs pour les femmes n'ayant pas atteint l'âge de 25 ans, et pour les femmes ayant droit à une intervention majorée*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)